



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 MARS 2019

Le Conseil Municipal a délibéré sur les dossiers suivants :

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs 2018 des budgets assainissement, lotissement de Chanal et communal.

Délibération 2019-05 : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CONCERNANT LA TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE

Monsieur le Maire rappelle la délibération de l'assemblée n° 2014.07.04 en date du 3 Juillet 2014 l'autorisant à signer une convention avec l'État pour la transmission des actes au contrôle de légalité.

Il fait part que ce contrat arrive à échéance le 21 mars 2019 et qu'il convient de conclure un avenant afin de ne pas occasionner de rupture dans la transmission des actes.

L'article 5.1 de la convention est modifié comme suit : la durée de validité sera prolongée d'un an par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de conclure un avenant à la convention de dématérialisation des actes au contrôle de légalité,
- Autorise M. le Maire à signer cet avenant.

Délibération 2019.06 : MISSION COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX DE REPARATION DU MOULIN DU GEAI - CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Monsieur le Maire donne le résultat de la consultation lancée pour la réalisation de la mission coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dans le cadre des travaux de réparation du Moulin du Geai :

<i>Bureau d'étude</i>	<i>Montant de l'offre TTC</i>
COO	1656,00 €
SOCOTEC	1344,00 €
APAVE	1612,80 €

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le choix du bureau d'étude à retenir pour l'exécution de cette mission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'offre de SOCOTEC pour un montant de 1344,00 € TTC.

Délibération 2019.07 : TARIFS DE LOCATION DE SALLE ET MISE A JOUR DE LA REGIE DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire propose de réviser le tarif de location de la salle polyvalente pour les particuliers n'habitant pas la commune et de fixer le tarif pour la salle associative :

- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour et 2 contre, décide de modifier le tarif de location de la grande salle de la salle polyvalente louée aux particuliers extérieurs à la commune, fixé précédemment par délibération du conseil municipal n° 2018.46 du 6 septembre 2018, comme suit :

Grande salle, pour les locations ayant lieu entre le 1^{er} mai et le 30 septembre :
Particuliers extérieurs à la commune : 900 € le week-end.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le prix de la location de la salle associative comme suit :

Salle associative : pour les séances de formation délivrées par des organismes extérieurs à la commune : 50 € par journée de location.

Les tarifs de location des salles communales sont les suivants :

Grande Salle	Ecole	Gratuit
	Associations sportives	Participation forfaitaire annuelle aux frais d'électricité de 50 euros pour utilisation une fois par semaine et 100 euros pour utilisation plus d'une fois par semaine
Grande Salle et Cuisine	Associations communales et intercommunales Organisations professionnelles locales	Frais d'électricité et de chauffage
	Associations extérieures	500 € le week-end + frais d'électricité et de chauffage
	Habitants de la commune	300 € le week-end + frais d'électricité et de chauffage
	Habitants de la commune	150 € les jours fériés en semaine et par jour le week-end lorsque la salle est occupée le samedi ou le dimanche par une association
	Particuliers extérieurs à la commune - Location du 1 ^{er} janvier au 30 avril et du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	600 € le week-end + frais d'électricité et de chauffage
	Particuliers extérieurs à la commune - Location du 1 ^{er} mai au 30 septembre	900 € le week-end + frais d'électricité et de chauffage
	Particuliers extérieurs à la commune	375 € les jours fériés en semaine et par jour le week-end lorsque la salle est occupée le samedi ou le dimanche par une association
	Assemblées générales ou réunions d'organismes privés	300 € + frais d'électricité et de chauffage
	Réveillons organisés par un traiteur	800 € + frais d'électricité et de chauffage

	Pour des funérailles	50 € + frais d'électricité et de chauffage
Hall et Bar	Associations communales et intercommunales Organisations professionnelles locales	Frais d'électricité et de chauffage
Hall, Bar et Cuisine	Habitants de la commune	80 € + frais d'électricité et de chauffage
	Particuliers extérieurs à la commune	120 € + frais d'électricité et de chauffage

FRAIS

Frais d'électricité et de chauffage : 0,30 € / KWH

Vaisselle : 0,05 € la pièce

Sacs poubelles : pour les particuliers et les associations extérieures à la commune : 5 € pièce

Sacs poubelles : pour les associations communales : 2,50 € pièce

Podium : 30 €

Frais pour nettoyage des locaux non satisfaisant : 50 €

Pénalité de 50 € pour :

- Demande tardive d'installation ou démontage du podium le jour de la remise des clés ;
- Perte des clés de la salle ;
- Intervention injustifiée d'un agent communale pendant la durée de la location.

Frais pour nettoyage de la vaisselle non satisfaisant : 30 €

CAUTION - pour les particuliers habitants de la commune : 300 €

- pour les particuliers et les professionnels extérieurs à la commune : 600 €

ARRHES : 50 % du montant de la location lors de la signature du contrat.

Le solde sera versé 3 mois avant la date de la location.

Location de la Salle Associative

Salle Associative	Séances de formations d'organismes extérieurs à la commune	50 € par journée
-------------------	--	------------------

- Le Conseil Municipal :

- Vu la délibération du 28 février 2008 portant création d'une régie pour la location de la salle polyvalente ;

- Vu la délibération 2017.58 du 21 septembre 2017 portant modification du champ d'application de la régie de la salle polyvalente ;

- Considérant que l'extension de la régie susnommée pour la perception des droits de location de la salle associative apporterait plus de commodité pour l'encaissement de ces droits ;

DECIDE :

- l'extension de la régie créée le 20 mars 2008 pour l'encaissement des locations de la salle associative ;

- la modification de l'article 3 de la décision portant institution d'une régie de recettes comme suit :

ARTICLE 3 - La régie encaisse les produits suivants :

1° : location de la salle polyvalente (compte d'imputation : 752)

2° : location de la vaisselle – du matériel – du podium (compte d'imputation : 7083)

3° : charges locatives de la salle - électricité – casse du matériel et de la vaisselle – (compte d'imputation : 70878)

4° : droits de place et stationnement – (compte d'imputation : 70322)

5° : redevance forfaitaire pour enlèvement des déchets ménagers demandés aux forains – (compte d'imputation : 70878)

6° : location de la salle associative (compte imputation : 752)

- Autorise M. le Maire à signer l'avenant à la décision portant institution d'une régie de recettes tel qu'il est rédigé et annexé à la présente délibération.

Délibération 2019.08 : SUBVENTION AU CFA BTP

Monsieur le Maire présente la demande de subvention déposée par le CFA BTP de Bourg en Bresse pour deux jeunes domiciliés dans la commune et poursuivant leur formation en apprentissage dans cet établissement. Il précise qu'un jeune avait moins de 16 ans à la rentrée 2018, l'autre plus de 16 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'allouer au CFA BTP une subvention d'un montant de 100 € étant donné qu'un élève de moins de 16 ans fréquente cet établissement.

Cette subvention sera prélevée à l'article 6574 du budget de l'exercice 2019

Informations diverses :

L'assemblée générale de l'Agence Départementale d'Ingénierie se tiendra le mercredi 13 mars 2019 à Saint Denis les Bourg.

Entretien du Bief Bourbon :

Un courrier avait été adressé au Syndicat Veyle Vivante, qui, dans sa réponse, redit que cet entretien incombe aux propriétaires riverains, et non au Syndicat.

La parole est donnée aux élus :

Dominique BEAUDET :

Urbanisme :

Certificat d'urbanisme opérationnel déposé par les Consorts GAULIN pour le détachement de 2 fois 2 lots à bâtir.

SCOT :

Participation à l'atelier agricole Est de la Com Com de la Veyle : 8 personnes présentes. Il a été procédé à la définition des actions à mettre en œuvre dans le PADD.

Syndicat Intercommunal Eau Potable Bresse Val de Saône :

Lors de la dernière réunion,

- ont été définies les délégations des vices-président
- ont été présentées les 56 communes, les ouvrages existants
- ont été constituées les commissions ouverture des plis et appels d'offres,
- ont été fixés frais de remboursement des déplacements des agents,
- a été décidée l'adhésion au CNAS.

Une visite des stations de pompage sera organisée au cours du 1^{er} semestre 2019.

Syndicat Veyle Vivante :

Le bureau syndical s'est réuni pour étudier les demandes de subventions pour travaux des collectivités.

Communauté de Communes de la Veyle :

Délibération 2019.09 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VEYLE

Monsieur Dominique BEAUDET, 1^{er} Adjoint et Conseiller Communautaire, présente le projet de transfert de la compétence assainissement collectif actuellement à l'étude par la Communauté de Communes de la Veyle. Il indique que ce transfert est prévu par la loi NOTRE au 1^{er} janvier 2020. Il peut être reporté au 1^{er} janvier 2026.

Un état des lieux a été réalisé : 14 communes gèrent ce service en régie, pour un total de 7392 abonnés.

3 hypothèses ont été retenues :

- La redevance reste inchangée,
- La redevance augmente de 7,1% afin de permettre d'accomplir le programme d'investissement complet,
- La redevance augmente de 2,5 % par an, cela permettrait de dégager un investissement de 700 millions d'euros.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer. Il décide à 7 voix pour et 4 abstentions de demander le transfert de la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2020.

Conseil Communautaire du 18 janvier 2019 à Saint Cyr sur Menthon :

Ont été abordés les points suivants :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2018
- Compte-rendu de la délégation d'attribution au Président et au Bureau depuis le 17 décembre 2018

1. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Promesse unilatérale de Vente à l'entreprise Carrefour des parcelles composant le périmètre
- de la future zone d'activités du Champ du Chêne à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE
- Engagement de la procédure d'expropriation pour certaines parcelles composant le site du
- projet Champ du Chêne à SAINT-JEAN-SUR-VEYLE

2. EAU ET ENVIRONNEMENT

- Mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique sur la Communauté de
- communes
- Avis du Conseil communautaire concernant le projet d'implantation de trois éoliennes sur la
- commune de CONFRANÇON

3. TOURISME

- Validation du programme de travaux portant notamment sur l'entrée de la base de loisirs
- Vote de tarifs complémentaires 2019 pour la base de loisirs

4. JEUNESSE

- Convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Caisse
- de Mutualité Agricole Ain Rhône pour l'attribution de la prestation de service relative au Contrat
- Enfance Jeunesse
- Etablissement d'une aide aux familles suite à une modification du soutien de la Caisse
- d'Allocations Familiales de l'Ain à destination des enfants

5. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

- Délégation au profit du Président pour la conclusion de marchés de travaux pour le futur pôle
- de services publics à VONNAS

- Validation du programme de travaux pour le gymnase de VONNAS

6. AFFAIRES GENERALES

- Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères (SMIDOM) Veyle Saône

7. RESSOURCES HUMAINES

- Convention d'adhésion avec le Centre de Gestion de l'Ain au service de missions temporaires
- et portage salarial
- Création du tableau des emplois saisonniers

8. FINANCES

- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement
- Convention de partenariat pour la participation aux frais de mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire du Groupe d'Action Locale du Bassin de Bourg-en-Bresse

9. QUESTIONS DIVERSES

PLUi

Le diagnostic du territoire est en cours par les bureaux d'étude. La commune devra faire réaliser le relevé et les schémas directeurs des réseaux eaux usées et eaux potables. Le cahier des charges sera aux services de la Com Com de la Veyle.

Plan Climat Air Energie Territorial

Cette démarche regroupe 8 EPCI sur le département de l'Ain. Une réunion de présentation a eu lieu.

Les objectifs :

Climat : réduction des gaz à effet de serre,

Air : diminution de la pollution atmosphérique,

Energie : diminutions des consommations.

Le coût est estimé à 200 € par habitant des EPCI. Un comité technique et un comité de pilotage ont été mis en place.

Marie-Christine NEVORET

Conseil d'école :

Les points suivants ont été abordés :

- Présentation des missions de l'infirmière scolaire,
- Problème sur le temps de pause méridienne à l'école de Biziat, les enfants sortent régulièrement en retard de la cantine. Proposition est faite de décaler les horaires de sortie de classe des élèves,
- Prévisions d'effectifs à la rentrée 2019,
- Point sur les locaux scolaires.

Politique Jeunesse de la Com Com de la Veyle :

Réunion de pré diagnostic de la 1^{ère} phase sur la perception des élus sur les jeunes du territoire : la synthèse sera faite le 11 mars 2019.

Guillaume AGATY :

Commerce Coq au V'Ain :

Un diagnostic de l'installation électrique a été réalisé avec l'électricien : aucune anomalie n'a été relevée.

Appel à projet du SIEA Isol'01

Un questionnaire de recensement des bâtiments à combles perdus nécessitant des travaux d'isolation est à remplir. A voir si la mairie et l'école peuvent être concernées.

Assemblée Générale de la Bressane :

Tous nos contrats d'assurance ont été transférés à La Bressane.

Philippe MULLER :

SMIDOM :

Lors de la réunion de février, ont été abordés les points suivants :

- Facturation du 2^{ème} semestre 2018,
- Débat d'orientation budgétaire 2019,
- Travaux de la déchetterie de Vonnas,
- Investissements 2019 : prévision d'un emprunt de 400000€
- Collectes en déchetterie.

SIEA

Lors de la réunion du 15 février 2019, ont été abordés les points suivants :

- Débat d'orientation budgétaire,
- Renouvellement des points lumineux : il faudra environ 15 ans pour remplacer toutes les ampoules par des LED,
- Illuminations de Noël : pannes dues à des installations sauvages sur les lampadaires,
- Isol'01 : recensement des combles perdus auprès des communes,
- Nomination de la directrice RésoLi'Ain,
- Annonce de la fin des travaux de déploiement du réseau fibre pour 2021.

Michel BAGNE :

SCOT :

Lors de la dernière réunion, ont été abordés :

- Débat d'orientation budgétaire : la participation des EPCI est fixée à 2€ par habitant,
- Point sur l'avancement des travaux d'élaboration du SCOT.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h40.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 4 avril 2019 à 20h.